

La complémentaire santé obligatoire : un progrès pour l'accès aux soins ?

réunion publique

le 18 février 2014 à 20h30

Espace Mendès France, Poitiers (entrée libre)

Avec la participation de :

- **Gilles Caire**, maître de conférences en économie à l'Université de Poitiers ;
- **Agnès Bocognano**, directrice de la santé de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) ;
- **Gérard Hinerang**, CFDT, ancien président de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) Poitou-Charentes

D'ici le 1er janvier 2016, tous les salariés bénéficieront d'une couverture complémentaire santé d'entreprise. La loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi, reprenant les dispositions de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, impose la généralisation de la complémentaire santé, collective et obligatoire. Dans un contexte où le renoncement aux soins est en forte progression et où 5 millions de Français ne disposent d'aucune complémentaire, ce nouveau droit paraît aller dans le sens du progrès social. Mais tant les modalités de mises en œuvre (sélection de l'assureur, contenu et niveau des garanties, niveau de prise en charge par l'employeur, libre choix des personnes déjà couvertes par ailleurs...) que le nombre des personnes restant hors du champ de la loi (chômeurs, retraités, fonctionnaires, étudiants, non-salariés...) génèrent de nombreuses interrogations. Cela interroge aussi la place future de la sécurité sociale dans la prise en charge des dépenses de santé.

**ASSOCIATION « ACCÈS AUX SOINS :
PERSPECTIVES ET ENJEUX DE LA SANTÉ » (ASPES)**
20, RUE DES FAUVETTES - 86180 BUXEROLLES
☎ 05 49.47.77.88

1, place de la Cathédrale
BP 80964 - 86038 POITIERS CEDEX
TÉL. 05 49 50 33 08
FAX 05 49 41 38 56

maison-des-sciences.org

ESPACE
MENDES
FRANCE